

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20201125-D\_25\_11\_2020\_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2020

Affichage : 27/11/2020

**Délibération n°25-11-2020-011**

*8.5 Politique de ville- habitat-logement*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 25 novembre 2020*

Date de convocation	19 novembre 2020
Date d'affichage	19 novembre 2020

Membres en exercice	55
Membres présents	49
Votants	52 (dont 3 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 25 novembre 2020 à 18h30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à La Chapelle Saint Rémy, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents :** M. Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, Mme Clara BONTEMPS (représentant M. Michel ODEAU), Mme Catherine BOSSY, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Delphine LETESSIER), Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Eric PAPILLON (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant reçu pouvoir de Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN), M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT, Mme Jeannine VENDÔME.

**Etaient excusés :** M. Éric BARBIER, M. Thierry BODIN, M. Pierre BOULARD, Mme Delphine LETESSIER (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), M. Michel ODEAU (représenté par Mme Clara BONTEMPS), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON), Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN (ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA).

**Secrétaire de séance :** M. Dominique ÉDON.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

## HABITAT : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT N°4 À LA CONVENTION D'OPÉRATION PROGRAMMÉE DE L'HABITAT

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise 2016-2019 en date du 8 décembre 2016,

Vu l'avenant n°1 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise 2016-2019 en date du 28 avril 2017,

Vu l'avenant n°2 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise du 9 mai 2019,

Vu l'avenant n°3 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise du 30 décembre 2019 prolongeant le dispositif pour une année supplémentaire,

Vu la délibération n°14-10-2020-005 du 14 octobre 2020 relative à la prolongation du dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour une année supplémentaire,

Vu le rapport du Président présenté par M. Dominique EDON, Vice-président en charge de l'Équipement, logement et mobilités,

Après en avoir délibéré,

**EST INFORME** que les campagnes de communication et le relais des entrepreneurs locaux ont suscité un véritable dynamisme de l'opération à partir de l'année 2019.

**PREND ACTE** que la demande est toujours vive fin 2020, notamment grâce à l'augmentation des taux par délibération du 3 mars 2020.

**PREND ACTE** que lors de la Conférence Intercommunale des Maires du 2 novembre 2020, il a été proposé de revoir les conditions d'accompagnement financier de la Communauté de communes sur les différents volets de l'OPAH comme suit :

TRAVAUX OPAH	Catégorie	Taux actuel Délibération 26/03/2020	Taux d'intervention proposé
<b>Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI)</b> <i>Mal logement</i>	<i>Très modeste</i>	<b>25 %</b> des dépenses éligibles <b>plafonnés à 6 000 €</b>	<b>30% plafonné à 8 000 €</b>
	<i>Modeste</i>		
<b>TRAVAUX LOURDS</b> Très dégradé	<i>Très modeste</i>	<b>25 %</b> des dépenses éligibles <b>plafonnés à 5 000 €</b>	<b>30% plafonné à 7 000 €</b>
	<i>Modeste</i>		

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

TRAVAUX OPAH	Catégorie	Taux actuel Délibération 26/03/2020	Taux d'intervention proposé
<b>ENERGIE</b> <i>Amélioration des performances</i>	<i>Très modeste gain &gt;25%</i>	<b>10%</b> des dépenses éligibles <b>plafonnés à 3 000 €</b>	<b>20% plafonné à 7 000 €</b>
	<i>Modeste gain &gt;25%</i>		
	<i>Intermédiaires gain &gt;25%</i>	<b>20%</b> des dépenses éligibles <b>plafonnés à 4 000 €</b>	<b>25% plafonné à 5 000 €</b>
<b>AUTONOMIE</b> <i>Adaptation à la perte de mobilité</i>	<i>Très modeste</i>	<b>25%</b> des dépenses éligibles <b>plafonnés à 4 500 €</b>	<b>30% plafonné à 6 000 €</b>
	<i>Modeste</i>	<b>20%</b> des dépenses éligibles <b>plafonnés à 4 000 €</b>	<b>25% plafonné à 5 000 €</b>
	<i>Intermédiaires</i>	<b>15%</b> des dépenses éligibles <b>plafonnés à 4 000 €</b>	<b>20% plafonné à 5 000 €</b>
<b>FACADE</b> <i>Ravalement</i>	<i>Tout propriétaire en Site Patrimonial Remarquable (AVAP)</i>	<b>10% plafonnés à 3000 € ouvert aux Propriétaires Occupants</b>	<b>15% plafonné à 4 000 €</b>
<b>PROPRIETAIRES BAILLEURS</b>	<i>Loyers plafonnés Ressources des occupants plafonnées</i>		<b>15% plafonné à 5 000 €</b>

**AUTORISE** la signature de l'avenant n°4 de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

**DECIDE** que ces nouveaux taux seront applicables dès l'entrée en vigueur du présent avenant soit dès la signature de l'ensemble des parties prenantes à l'avenant.

**AUTORISE** le Président à accomplir toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 52  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique  
Le 25 novembre 2020  
Pour extrait conforme  
Le 26 novembre 2020

Le Président

M. Didier REVEAU

